



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°57

Réunion du : vendredi 21 avril 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

INFORMATIONS – RENCONTRES NON JOUEES

La Commission informe les clubs que les rencontres non jouées et/ou reportées le week-end des 22 et 23 avril 2023, en raison des conditions climatiques ou pour un autre motif, seront reportées automatiquement sur le week-end des 29 et 30 avril 2023 si le calendrier des 2 équipes concernées le permet.

U16 - CHAMPIONNAT

24572418 – BONDY AS / NANTERRE ES du 23/04/2023 (R2/A)

Réception d'une attestation de la Ville du BONDY indiquant l'indisponibilité des terrains du stade Léo Lagrange, en raison d'un évènement sur les installations,
Courriel du Service des Sports de la Mairie de BONDY indiquant l'impossibilité de déplacer ce match au stade Gazzi, terrain occupé par une autre association.

La Commission reporte cette rencontre au 30 avril 2023.

En cas d'indisponibilité du terrain à cette date, la Commission demande au club de BONDY AS de proposer un terrain de repli pour permettre le déroulement du match, conformément à l'article 10.5 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..